



Mairie de Saint-Julien en Beauchêne été 2022

INFORMATIONS AUX HABITANTS

EAU POTABLE

La municipalité a mis en place fin 2020 un dispositif de surveillance des niveaux d'eau dans les réservoirs de stockage d'eau potable répartis sur la commune.

On dispose de 7 réservoirs, alimentés à partir de différents captages, comme cela est représenté selon un schéma décrit en 2014 dans le cadre de la mise en place d'un « schéma directeur de l'eau ». Ce travail avait été confié au bureau d'Études CLAIE en 2012 par la municipalité.

Les Agences de l'Eau attachent une extrême importance à ce que les communes puissent contrôler avec précision les quantités d'eau potable qui sont délivrées à tous les usagers. Elles facturent la totalité de l'eau qui arrive dans les réservoirs, quelque soit la destination de l'eau : ainsi, si une importante quantité d'eau arrive au réservoir et n'est pas utilisée par les usagers, elle est renvoyée depuis les « surverses » (le trop-plein des réservoirs) soit au milieu naturel, soit en rivière. Et cette eau inutilisée est facturée à la commune.

Seules les fontaines patrimoniales ont été depuis peu exonérées de cette facturation, chacune à hauteur de 5000 m³ par an (ce qui représente environ 10 litres par minute et par fontaine).

Pour ne pas avoir à payer toute l'eau arrivant aux réservoirs, il a donc fallu les équiper de flotteurs, de telle sorte qu'il n'y ait plus d'eau renvoyée par les « surverses ».

En même temps que les réservoirs ont été équipés avec des flotteurs, des compteurs ont été prévus sur chaque réservoir. Associés à des lecteurs électroniques, ils sont connectés à un dispositif de surveillance centralisé, qui envoient en mairie, chaque matin, les mesures de la veille, prélevées toutes les 30 minutes.

Désormais, il est ainsi possible de s'assurer que les réservoirs sont bien abondés par les sources auxquelles ils sont raccordés. Il est également possible de situer les zones des canalisations qui subissent des fuites importantes, et donc d'engager les réparations qui s'imposent.

Au début de l'été, un examen complet des canalisations d'eau potable alimentant le centre bourg a pu être réalisé, pendant la nuit, lorsque les consommations d'eau des usagers sont réduites. De nombreuses fuites ont été décelées, dont certaines sont importantes. Courant septembre, un spécialiste va venir détecter l'emplacement exact des fuites à réparer.

Ainsi, à partir des relevés, il apparaît que les fuites des canalisations du centre bourg représentent 3 à 4 fois les quantités d'eau réellement utilisées par les habitants. Ceci donne une première idée de la quantité d'eau gaspillée en pure perte sur la fourniture d'eau potable du centre bourg.

Par comparaison, on peut indiquer que la commune de Lus, en grande difficulté cet été, a pu réparer récemment une première canalisation où a été trouvée une fuite de 11 m³ d'eau par heure, soit plus de 250 m³ d'eau par jour. (On considère qu'un usager consomme habituellement chaque jour, en eau potable, 150 litres d'eau).

Dans les hameaux, des travaux importants ont été réalisés récemment pour améliorer la distribution de l'eau.

Les canalisations d'eau ont été refaites en quasi totalité à Neuvillard, et à Montama Haut. Il n'est pas décelé de fuite importante sur ces nouvelles adductions ou distributions. La société STP Pistono termine en ce moment la distribution du hameau des Oches, qui était équipée de canalisations fragiles, qu'il fallait impérativement remplacer. Un traitement de l'eau du hameau a été installé.

Le hameau de Montama Bas dispose d'un réservoir dédié, situé à peu de distance des habitations, et on ne décèle pas de fuite sur les circuits de distribution de l'eau potable.

Un appel d'offre est en cours pour revoir le hameau de La Rochette, équipé depuis quelques années d'un traitement de l'eau par rayons ultra-violet.

Le hameau de Beaumugne a fait l'objet cet été de très nombreux contrôles, car le niveau d'eau dans le réservoir n'a pas pu être maintenu pendant plusieurs jours.

Une recherche de fuite sur la distribution du hameau est prévue en même temps que sur le centre-bourg, mais les observations de l'été semblent montrer que les circuits sont étanches. Les excédents de consommation observés courant juillet semblent provenir de vannes d'arrosage, que leurs propriétaires avaient oublié de fermer après usage. Ce hameau est alimenté par une source unique, qui fournit au réservoir environ 22 m³ d'eau par jour. Une quantité qui doit suffire, même si l'activité de la fromagerie nécessite de disposer chaque jour d'un volume d'eau potable important.

Nous insistons auprès de tous les usagers de la commune, pour qu'ils portent une attention particulière à leur consommation d'eau et évitent des gaspillages de l'eau potable.

N.B. Un schéma du dispositif de surveillance installé par la Société SOPEI figure en fin de document.

POUBELLES

Chaque habitant a pu constater que l'évacuation des déchets est prise en charge par des personnels de la Communauté de Communes Buëch Devoluy, la CCBD.

Nous avons assisté à de sérieuses difficultés de gestion des déchets, depuis que la Communauté de communes du Haut-Buëch (CCHB) a été intégrée à la CCBD (la CCHB était constituée des 8 communes qui formaient à l'origine le Canton d'Aspres sur Buëch).

Pour avoir fait le choix de remplacer la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) par une REOM (redevance d'enlèvement des ordures ménagères), une partie des sommes dues par certains usagers n'a pas été prélevée.

On rappelle que la Redevance REOM doit être perçue directement par la CCBD, alors que la TEOM est prélevée directement par les services fiscaux du département, et figure explicitement sur la feuille d'imposition de la Taxe Foncière due par chaque propriétaire.

La nouvelle gouvernance de la CCBD a entrepris de récupérer les sommes non réglées, et serait parvenue à faire rentrer une partie des impayés, mais pas la totalité.

Désormais, la décision a été prise de ne pas conserver la REOM, et de revenir à la Taxe TEOM, afin de ne pas se retrouver à nouveau pénalisés par l'existence d'impayés très compliqués à récupérer.

Compte-tenu de cette situation, la CCBD a demandé un audit concernant la gestion des déchets, non pas pour mettre en évidence les raisons des difficultés évoquées ci-dessus, mais pour savoir si des améliorations et des économies pouvaient être réalisées.

L'audit a essentiellement révélé, ce que l'on peut comprendre, que dans l'activité de récupération des déchets, il y a un temps de collecte, très court, et un temps trop important consacré aux trajets par les équipes de ramassage. Partir de Veynes pour rejoindre la commune Devoluy, via le col du Festre, avec un camion poubelle, prend un temps considérable, mais ce n'est pas le seul exemple.

Venir à St-Julien depuis Veynes, puis aller récupérer une poubelle à l'entrée du Domaine du Rose, une autre à Vaunières, quelques unes aussi dans les autres hameaux, constitue un temps de trajet global jugé excessif.

Qui plus est, les employés constatent souvent qu'ils font le trajet pour récupérer certaines fois un seul sac poubelle de 30 ou de 50 litres, dans des poubelles de 600 litres de contenance.

La préconisation de l'audit a donc été de réduire le temps consacré aux trajets des véhicules de ramassage.

Sans entrer dans trop de détails, la décision prise par la CCBD, le 4 juillet dernier, a été de décider d'installer des poubelles de grande contenance, dans chaque commune, afin de ne plus exiger des équipes de ramassage de se présenter une ou deux fois par semaine, selon la saison, dans chacune des communes concernées.

Pour cela, il faut que les camions de ramassage soient d'un volume plus important que ceux qui sont actuellement en service. Et ces nouveaux camions ne sont plus capables, vu leurs dimensions, de faire des demi-tours partout où les véhicules actuels se rendent et reviennent sans difficulté. Cet argument a donc conduit la CCBD à décider que désormais, les communes doivent délimiter des emplacements spécifiques à des poubelles enterrées, de grand volume, dans lesquelles les habitants, et en particulier ceux qui résident dans les hameaux, devront apporter leurs

déchets dans les P.A.V., même si ils doivent parcourir plusieurs kilomètres pour cela (un P.A.V. est un Point d'Apport Volontaire).

Des personnels de la CCBD ont pris contact avec notre commune, et sont venus le vendredi 19 août présenter à la municipalité le projet tel qu'il se construit actuellement. Il est question de cuves semi-enterrées.



De ce fait, les communes n'auront pas à prévoir des dépenses très importantes pour l'aménagement des nouveaux emplacements, contrairement à ce qui était envisagé au départ : des trous bétonnés, réalisés pour chaque type de déchets, auraient représenté, à la charge des communes, des investissements élevés (il était question de 5000 à 6000 € par emplacement), et pourront se contenter d'un creusement moins coûteux, sans béton. Les cuves pour les différents déchets seront mises en place une fois pour toutes, et la dépense pour notre commune sera limitée à environ 2500 € par emplacement.

Il faut tout de même préciser que lors de la réunion du 19 août, l'un des élus présents a fortement insisté sur le fait que les habitants des hameaux allaient être « discriminés », dès lors qu'ils n'auront plus à proximité de leur habitation, le bac à roulettes, bien pratique pour éviter de transporter ses déchets dans son véhicule personnel.

Le Maire a également fait remarquer que la règle en matière de collecte de déchets était de faire en sorte que l'utilisateur puisse déposer ses déchets à faible distance de son domicile, l'éloignement étant probablement dissuasif pour le particulier concerné.

Les représentants de la CCBD ont indiqué que selon les informations dont ils disposaient, ce changement de collecte ne semblait pas poser de problème aux habitants des hameaux, là où la nouvelle méthode est déjà en vigueur (ils citent le village de Lus qui est entouré de 22 hameaux...).

Il faudra évidemment se plier aux nouvelles règles. Elles n'auront aucun effet sur le coût de la TEOM, qui ne diminuera pas, mais ce coût devrait au moins dans un premier temps, rester stable : il faut dire qu'avec un prélèvement calculé sur la base de 14% de l'impôt sur le foncier bâti, la TEOM est considérée comme particulièrement élevée en Buëch Devoluy.

Nos visiteurs ont toutefois indiqué que si financièrement, la décision n'avait pas d'effet positif, il serait peut-être nécessaire d'augmenter ce taux jusqu'à 18%....

Nous ne pouvons que vous donner ces informations, dont nous avons pris acte, et qui ne sont pas encore figées.

PONT SNCF SUR RD 1075

Les services d'IT05 sont venus nous informer de leur projet de creuser la départementale sous le pont SNCF situé à la sortie Nord du village. L'objectif est de permettre à des véhicules de 4,5 mètres de hauteur de pouvoir circuler sur la départementale 1075.

Le projet semble particulièrement compliqué, des discussions sont en cours avec la SNCF, directement concernée. Cependant, IT05 nous a indiqué que la présence de canalisations sous le pont allait nécessiter des travaux de dévoiement, aussi bien pour l'eau potable que pour divers « réseaux secs » qui ont été installés « depuis des temps immémoriaux » pour reprendre une formule consacrée.

Le coût des travaux n'est pas chiffré de façon précise, à ce jour -il serait estimé entre 750.000 € et 1 M€- mais la commune sera mise à contribution, à cause de ses canalisations, qu'il faudra donc déplacer. Le coût annoncé est de l'ordre de 25.000 €.....C'est une somme non négligeable, et est-ce bien à la commune de la régler ?

On peut indiquer que le département, dans un premier temps, a sollicité la commune pour qu'elle rétrocède une petite fraction de son territoire, afin de réaliser une voie de dépassement. Les 200 €, montant de la vente, ne sont toujours pas perçus par la commune, mais l'essentiel est que la voie de dépassement soit maintenant opérationnelle (au moins pour les conducteurs téméraires)...

Il n'a pas été possible, en dépit du volume et du coût des travaux entrepris entre le pont SNCF cité plus haut et la voie de dépassement, d'obtenir qu'une voie de dégagement soit réalisée, permettant aux véhicules arrivant du Sud de s'arrêter sur l'aire du Buëch, pour rejoindre le snack ou le magasin de terroir. Plusieurs accidents se sont produits à cet endroit, mais l'aménagement n'était pas prévu.....et n'a donc pas été réalisé.

En guise de simplification, la décision avait même été prise, et écrite, de mettre une ligne blanche continue qui interdirait l'accès depuis le sud... Décision finalement annulée.

La commune reçoit régulièrement des courriels ou des courriers d'automobilistes exprimant leur mécontentement devant cette situation.

Il est un peu regrettable que le projet dans son ensemble n'ait pas été présenté dès le départ aux élus, qui ont dû se contenter d'une simple information relative à la voie de dépassement.

Le Maire s'interroge sur le bien fondé de décisions départementales qui ne semblent pas négociables, et qui ne peuvent manifestement faire l'objet d'aucune contre-partie.

Il ne s'agit pas d'aménagements « gagnant-gagnant », comme certains s'en glorifient, mais plutôt « gagnant-perdant », la commune étant le dindon de la farce.

LA VOIE FERRÉE GRENOBLE VEYNES

Le représentant de la commune à la commission Mobilité de la CCBBD, et le Maire, ont fait savoir que selon eux, le rétablissement de la voie ferrée entre Veynes et Grenoble n'avait de réel intérêt que dans la mesure où toutes les communes traversées pourraient être desservies dans le cadre d'arrêts facultatifs.

À l'heure où l'on renvoie des fusées sur la lune, ou même à l'autre bout de l'univers (à supposer que l'univers ait un « bout »), et où on nous dit que demain, les véhicules pourront se déplacer sans chauffeur au volant, il n'est pas imaginable que l'on ne puisse pas mettre en place facilement ce type d'arrêt facultatif. Un simple smartphone devrait pouvoir permettre de satisfaire cette demande qui est également soutenue par de nombreux élus en dehors de notre commune.

Il est à craindre que cette demande ne soit pas prise en considération, ni prochainement ni plus tard. Ce serait, nous dit-on, très complexe à mettre en œuvre....

On a déjà constaté que sur des lignes équivalentes, déjà remises en service, les trains sont vides de passagers, ou peu remplis. Le fait que les rames sur ces lignes passent régulièrement sans s'arrêter devant des gares désaffectées est évoqué, pour expliquer la faible fréquentation. La ligne Grenoble Veynes, dont la remise en service est annoncée fin décembre (2022), pourrait bien connaître la même situation.

ECLAIRAGE PUBLIC

Nous avons commencé à remplacer quelques lanternes d'éclairage dans le centre bourg et dans le lotissement, pour faire des économies d'électricité sans pour autant éteindre la totalité des matériels mis en service voici plus de cinquante ans.

Les lampes au sodium installées voici plusieurs dizaines d'années, sont gourmandes en énergie et ne sont plus fabriquées. Il est possible de les remplacer maintenant par des lampes LEDs, beaucoup moins énergivores.

La société qui était chargée de nous installer ces lampes LEDs, avait réalisé une première tranche en 2017, et nous lui avons demandé deux ans plus tard, de poursuivre ce travail. Malheureusement, cette société a cessé son activité, et n'a pas donné suite à notre nouvelle commande.

À ce jour, l'entreprise qui assure la maintenance de notre éclairage public n'a pas pris en compte notre demande, et en conséquence, nous venons de commander directement chez le fabricant, une dizaine de lanternes Leds, identiques à celles déjà installées.

Dès leur livraison, nous chercherons un installateur pour procéder à la pose de ces nouveaux matériels.

Nous donnons dans le tableau ci-dessous les relevés des consommations en éclairage public dans le village et dans les hameaux. Il s'agit d'un relevé portant sur deux mois, en été.

Le lecteur pourra remarquer que les puissances souscrites pour l'éclairage public sont modestes, mais que le coût facturé se décompose en une consommation, à laquelle se rajoute un abonnement, et une série de taxes.

Dans la plupart des emplacements, le coût correspondant à la consommation réelle d'électricité est inférieur aux coûts additionnés des abonnements et des taxes.

ECLAIRAGE PUBLIC _ août-septembre 2021

LIEU	PUISSANCE Souscrite	CONSOMMATION		ABONNEMENT	TAXES DIVERSES	TVA	TOTAL
		Kwh	euros				
Village	2,8	1437	97,14 €	57,50 €	59,00 €	32,60 €	246,24 €
Lot. La Blache	1,5	686	46,37 €	31,71 €	27,63 €	15,76 €	121,47 €
La Gare	0,2	95	6,42 €	4,23 €	4,82 €	2,23 €	17,70 €
Beaumugne	0,1	60	4,06 €	2,11 €	3,41 €	1,40 €	10,98 €
La Rochette (*)	0,3	1144	77,33 €	6,34 €	39,13 €	23,36 €	146,16 €
Montama bas (**)	0,1	0	0,00 €	2,11 €	1,46 €	0,20 €	3,77 €
Montama haut	0,1	130	8,79 €	2,11 €	5,68 €	2,81 €	19,39 €
Les Oches	0,1	37	2,50 €	2,11 €	2,66 €	0,94 €	8,21 €
Vaunières	2	4	0,27 €	4,23 €	1,87 €	0,41 €	6,78 €
Aire du Buëch	0,1	149	10,12 €	2,11 €	5,76 €	3,16 €	21,15 €
Neuillard (*)	3	597	63,82 €	21,08 €	21,65 €	17,94 €	124,49 €

(*) y compris traitement UV

(**) lampadaire en panne pendant cette période

LOTISSEMENT CHANTE-DUC

La municipalité a pris l'avis du Département, après avoir constaté la mévente des lots de terrain du lotissement ChanteDuc. Un seul lot avait été acheté par une personne résidant déjà sur la commune, fin 2013.

Le Département, après avoir étudié la demande de la commune a recommandé de baisser notablement le prix du mètre carré de terrain qui avait été fixé à 42 €. Le Conseil Municipal a autorisé le Maire par délibération 2021-05 à vendre les lots de terrain au prix de 32 € le m². On rappelle que le prix de 42 € avait été calculé pour que l'opération Chante-Duc soit « blanche », c'est à dire que la vente de l'ensemble des lots devait permettre à la commune de récupérer son investissement, en totalité. Sans perdre d'argent, mais sans en gagner non plus.

Cette réduction de prix ne pouvait pas être reprochée à la municipalité, la mévente complète sur une période de six années justifiant complètement cette décision.

A la date d'édition de ce bulletin d'information, nous pouvons vous informer que au total (y compris le lot acheté fin 2013), six lots sont actuellement vendus à des personnes privées, et 3 lots font l'objet d'une réservation « optionnelle », accordée aux personnes intéressées par nos terrains, mais qui réclament un délai de réflexion avant de confirmer leur volonté de s'installer dans notre commune.

Plan du lotissement, avec la situation des ventes ou des réservations actuelles.

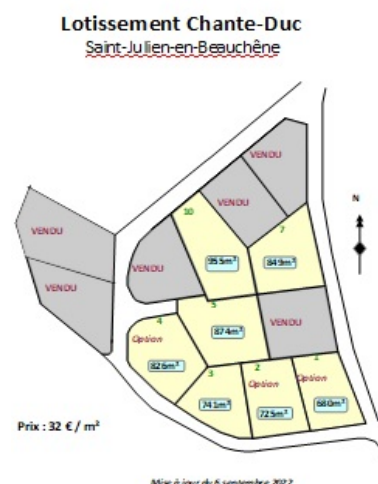

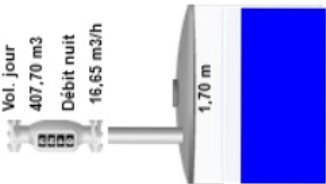
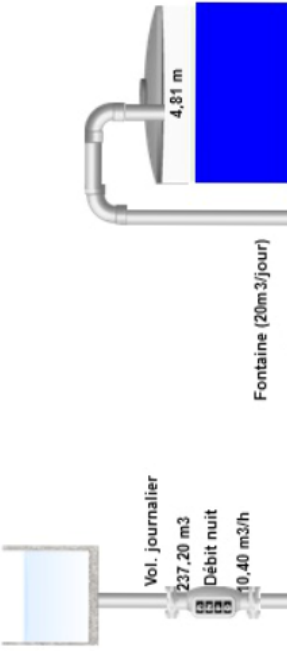
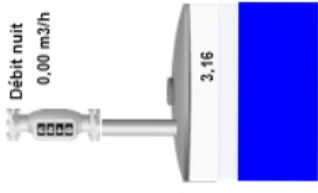
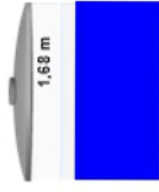
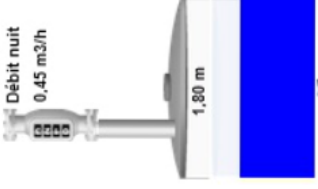
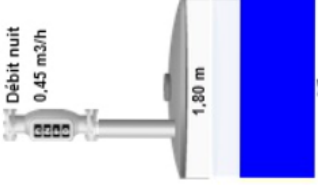


Schéma des réservoirs par SOPEI

MONTAMA HAUT	MONTAMA BAS	BRISE CHARGE	VILLAGE	BEAUMUGNE	LA ROCLETTE	NEUVILLARD
04/09/2022 08:00:26	04/09/2022 06:10:15	04/09/2022 06:09:51	04/09/2022 06:10:24	04/09/2022 06:10:37	04/09/2022 06:10:27	04/09/2022 06:12:41
CLIQUEZ SUR LE NOM DU RESERVOIR POUR ACCEDER A LA VUE DETAILLEE , RAPPORTS, COURBES,...						
 <p>1,68 m</p>	 <p>1,70 m</p>	 <p>4,81 m</p>	 <p>3,16</p>	 <p>1,88 m</p>	 <p>1,80 m</p>	 <p>1,80 m</p>
<p>Vol. journalier 26,30 m³</p> <p>Débit nuit 1,05 m³/h</p> <p>Volume Journalier fuite estimée y compris éventuelle fontaine 25,30 m³/jour</p> <p>Equivalent habitant consommation 7 Eq Hab</p>	<p>Vol. jour 407,70 m³</p> <p>Débit nuit 16,65 m³/h</p> <p>1,70 m</p> <p>Vol. journalier 0,50 m³</p> <p>Débit nuit 0,00 m³/h</p> <p>Volume Journalier fuite estimée y compris éventuelle fontaine 0,00 m³/jour</p> <p>Equivalent habitant consommation 3 Eq Hab</p>	<p>Vol. journalier 237,20 m³</p> <p>Débit nuit 10,40 m³/h</p> <p>Fontaine (20m³/jour)</p> <p>Vol. journalier 202,60 m³</p> <p>Débit nuit 9,00 m³/h</p> <p>Volume Journalier fuite estimée y compris éventuelle fontaine 216,00 m³/jour</p> <p>Equivalent habitant consommation 263 Eq Hab</p>	<p>Vol. journalier 5,00 m³</p> <p>Débit nuit 0,00 m³/h</p> <p>Vol. journalier 6,10 m³</p> <p>Débit nuit 0,10 m³/h</p> <p>Volume Journalier fuite estimée y compris éventuelle fontaine 2,40 m³/jour</p> <p>Equivalent habitant consommation 41 Eq Hab</p>	<p>Vol. journalier 0,00 m³</p> <p>Débit nuit 0,00 m³/h</p> <p>Volume Journalier fuite estimée y compris éventuelle fontaine 0,00 m³/jour</p> <p>Equivalent habitant consommation 8 Eq Hab</p>	<p>Vol. journalier 1,20 m³</p> <p>Débit nuit 0,00 m³/h</p> <p>Volume Jour aller fuite estimée y compris év éventuelle fontaine 10,88 m³/jour</p> <p>Equivalent habitant consommation -7 Eq Hab</p>	<p>Vol. jour 9,80 m³</p> <p>Débit nuit 0,45 m³/h</p> <p>1,80 m</p> <p>Vol. journalier 1,20 m³</p> <p>Débit nuit 0,00 m³/h</p> <p>Volume Jour aller fuite estimée y compris év éventuelle fontaine 10,88 m³/jour</p> <p>Equivalent habitant consommation -7 Eq Hab</p>